

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique



Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N°1324 / 24

Chlef, le 25/09/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

DJEBBOUR MOHAMED
HAY RUE DE L'HDROLIQUE OUED SLY
WILAYA - CHLEF

OBJET : Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure pour la deuxième fois de reprendre les travaux d'entretien et maintenance des ouvrages d'infrastructure au niveau (Guelta, Messaadia, El Marsa, Sidi Abderahmane, Talassa, Abbou El Hassene, Moussadek du CMP TENES, abandonnés depuis l'ouverture du chantier en date du 25/08/2024 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.



Le Directeur

Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil